# Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

## Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

## **NOMBRE:**

- de conseillers : 23

- de présents : 21 - de votants: 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat:

63\_2020

#### Secrétaire de Séance :

M. François BLAT

#### OBJET:

Subventions complémentaires pour associations les sportives.

# Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire



#### Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBI MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2020 Reçu en préfecture le 09/12/2020

ID: 059-215903311-20201208-63\_2020-DE

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à 45 légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

### Etaient présents (21) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (2): Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean Marc DUMEIGE

# Absents (0):

La commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

Les associations sportives ont été réunies et souhaitent adhérer à ce dispositif malgré le second confinement qui empêche la pratique de certaines disciplines.

Depuis septembre, les associations suivantes ont dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif:

- Judo Club Landrecies: 3 inscriptions;
- Aikido Club Landrecies: 4 inscriptions;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies: 3 inscriptions;
- US Landrecies Football : 21 inscriptions limitées à 17 euros.

Soit un montant total de 557 euros.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

De verser cette somme en complément des subventions déjà votées, soit :

- Judo Club Landrecies: 60 euros;
- Aikido Club Landrecies: 80 euros;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 60 euros ;
- US Landrecies Football: 357 €.